



Allocation supplémentaire de vieillesse pas de preuves

Par **attias**, le **03/12/2012** à **16:16**

[fluo]bonjour[/fluo] on nous demande suite au décès de notre mère,le remboursement des sommes versées depuis 1990 à la mort de notre père jusqu'à 2012 décès de notre mère, d'une allocation supplémentaire de vieillesse, dont nous ne trouvons aucune trace .La Caisse de retraite en est la demandeuse..Nous allons demander des justificatifs car sur la banque de notre mère nous n'avons rien trouvé d'un quelconque versement de cette allocation supplémentaire ..Avez vous été dans ce cas.Merci de nous éclairer